

Séance du mercredi 13 janvier 2016

~~~~~

L'an deux mille seize, le treize janvier à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars les Bois sous la présidence de Monsieur Patrick ROUDIER, Président ; d'après les convocations en date du 06 janvier 2016.

Présents : Mme POTTIER Agnès, MM Bernard VICENTY, Alain POTTIER, Bernard VICENTY, Fabrice BARUSSEAU, Jean-Marie BEGEY, Miguel TAUNAY, Patrick ROUDIER, Sylvie BOULETREAU et Mme Geneviève THOUARD.

Absent : Néant

Mme Sylvie BOULETREAU été nommée secrétaire de la séance.

## ===== Ordre du Jour =====

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 décembre 2015**
- **Convention avec la Communauté d'Agglomération de Saintes pour le Document Unique**
- **Planning horaire 2016 pour les agents techniques**
- **Bilan des heures 2015 des agents**
- **Questions diverses**

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 décembre 2015**

Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Convention avec la Communauté d'Agglomération de Saintes pour le Document Unique**

Monsieur le Président donne lecture de la convention relative à l'intervention du Préventeur Intercommunal de la Communauté d'Agglomération de Saintes pour une mission d'accompagnement de la démarche de prévention des risques professionnels.

Cette convention définit les missions du préventeur (aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, transmission des connaissances et éléments méthodologiques permettant de pérenniser la démarche de prévention des risques professionnels) et fixe les conditions financières correspondant à aux missions, ainsi le SIVOM percevra une subvention d'un montant de 2 000 € au titre du Fonds National de Prévention qui sera reversée intégralement à la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Monsieur le Président propose de conclure cette convention avec Monsieur le Président de la communauté d'Agglomération de Saintes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve les termes de ladite convention et autorise Monsieur le Président à la signer.

### **3- Planning horaire 2016 pour les agents techniques**

Il est proposé 3 types de plannings :

- a- Identique aux années précédentes : comportant les journées de 6h /7h /8h et 9h suivant les périodes de l'année
- b- Suppression des journées de 6 h en les remplaçant par des journées de 7h.
- c- Suppression des journées à 6h et 9h. Il resterait des journées du 7h (entre novembre et mars) et de 8h (entre avril et octobre).

L'option « C » est retenue afin de mieux répartir le travail sur l'année. Les plannings seront

proposés aux agents par un responsable sur chaque commune.

Les heures de RTT sont à répartir les vendredis entre novembre et mars.

#### **4- Bilan des heures 2015 des agents**

Il est fait un point sur les heures effectuées par tous les agents (techniques et administratifs) sur chacune des 3 communes.

- Le Seure doit 39h à Migron
- Villars les Bois doit 192h à Le Seure
- Villars les Bois doit 168h à Migron

Monsieur BARUSSEAU signale qu'il n'est plus nécessaire de remplacer le secrétariat de Villars les Bois lors des congés. En effet, bien souvent, la remplaçante ne reçoit personne. Le comité syndicat prend note.

Le Président souhaite que l'on continue le suivi des heures malgré la modification de la clé de répartition pour le remboursement des salaires des agents techniques.

#### **Modification de la clé de répartition pour le personnel**

Vu la délibération du comité syndical en date du 11 janvier 1991, modifiée par la décision du 29 mars 1994 décidant « le remboursement intégral des traitements du personnel du SIVOM par les communes dont les agents sont issus » ; et confirmée par la délibération du 06 janvier 1995.

Considérant l'évolution des besoins de chaque commune,

Le comité syndical décide à l'unanimité de modifier la clé de répartition pour la rémunération et les primes des agents techniques comme suit :

- Migron : 50 %
  - Villars les Bois : 30 %
  - Le Seure : 20 %
- pas de modification pour les agents administratifs, à savoir la prise en charge intégrale des traitements par les communes d'origine.

#### **5- Questions diverses**

##### **Versement des primes :**

Monsieur le Président demande l'avis de l'assemblée concernant le versement des primes pour le personnel administratif. En effet, ces dernières sont versées mensuellement sans évaluation. Alors que pour le personnel technique, les primes sont versées annuellement avec révision par évaluation chaque année. Dans un souci d'égalité entre les agents, il pense uniformiser le mode d'octroi et de versement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- à l'unanimité que le personnel administratif sera évaluer annuellement
- à 8 voix « pour » et 1 abstention que le versement de la prime pour le personnel administratif reste mensuel.

##### **Extincteurs :**

Proposition de faire un contrat global de maintenance. Contacter les fournisseurs pour obtenir 3 devis.

##### **Entretiens professionnels :**

Ils seront réalisés par le président et les vice-présidents

##### **Travaux en commun :**

- retrait des illuminations de fin d'année : prévue le 18 janvier avec William et Jean-Paul.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h15 et ont signé au registre les membres présents.*